



Lettre du Maire

Sommaire

Lettre du Maire	1	Le Conseil Municipal, les employés de la commune et moi-même vous présentons tous nos vœux à l'aube de cette nouvelle année.
Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	2	Un nouveau médecin arrivera dans la 2ème quinzaine de février, elle consultera les lundi/mardi/mercredi et jeudi de 9h à 17h. La date précise vous sera communiquée dès que connue.
Panneaux solaires Aides à l'amélioration de l'habitat	3	Le site internet de la commune a été mis à jour. Outre les informations administratives, historiques il répertorie tous les commerces, entreprises, associations de la commune dont la pérennité dépend de notre soutien à tous.
Réunion de Conseil	4	Les projets de travaux Rue du Sagnier sont en bonne voie ; différents travaux d'entretien seront poursuivis.
Réunion de Conseil Paintball Attestation intempéries	5	Dans les mois qui viennent une réunion publique sera organisée au sujet de l'extension du parc éolien qui devrait comprendre une éolienne citoyenne de façon à ce que chacun puisse bénéficier des retombées de cette installation.
Comité des fêtes Les Pétanqueurs	6-7	Cette opération de long terme est encore au stade de l'étude et nous aurons l'occasion d'y revenir régulièrement.
Chasse aux œufs Moules-Frites	8-9	Un sujet nous préoccupe : l'école, en effet les effectifs sont en baisse et la menace d'une nouvelle fermeture de classe est bien réelle. Il est donc très IMPORTANT que toutes les familles concernées par une inscription pour les prochaines rentrées se manifestent dans les plus brefs délais. (2024/2025 mais aussi 2025/2026).
Pass Sports Citoyen	10	
Assistantes Maternelles	11	
Etat Civil et population	12	
Infos utiles		Je ne saurais terminer cette première lettre sans l'habituel rappel au civisme : vitesse excessive, dépôts sauvages, manque de courtoisie entre voisins...

Le début d'année est souvent l'occasion de prendre de bonnes résolutions et dans le domaine du bien-vivre ensemble, il y a à faire !

Bien à vous

Marie-Christine PINSSON
Maire



RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

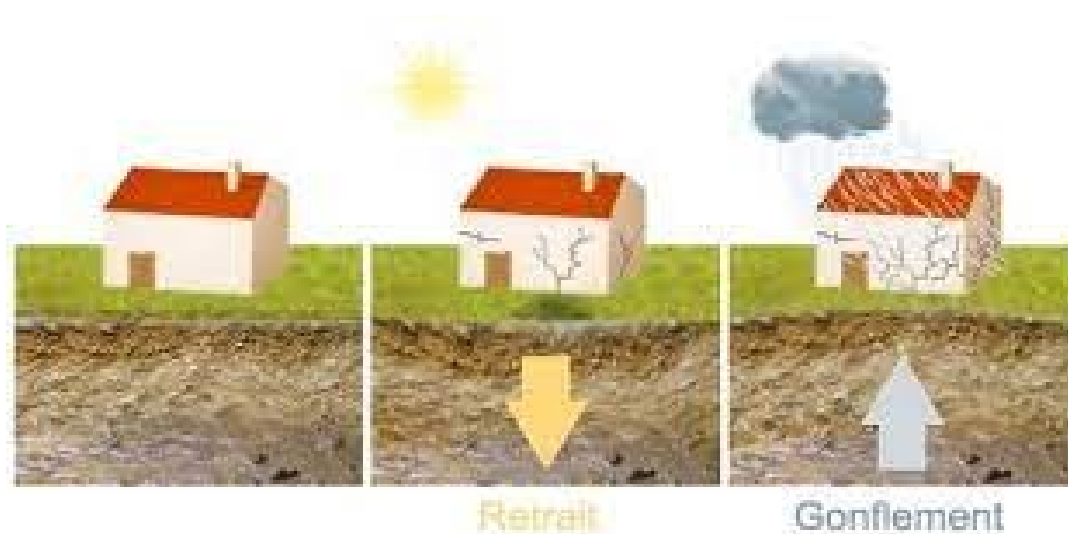


Dans l'arrêté n° IOME2334289A du 19 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel du **27 décembre 2023**, la **commune de Conchy Les Pots est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des dommages causés par la sécheresse-réhydratation des sols pour l'année 2022 (entre le 01/07/2022 et le 30/09/2022)**.

Les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours maximum après la publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour faire leur démarche auprès de leur compagnie d'assurance.

Vous trouverez ci-joint le lien pour consulter l'arrêté interministériel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048669133>



PANNEAUX SOLAIRES

Avant toute installation de panneaux solaires, vérifiez au préalable les coordonnées des sociétés et sélectionnez de préférence des entreprises locales de la région en consultant les liens ci-dessous :


Et vérifier leur situation juridique et santé financière avant de signer toute proposition commerciale. Infogreffe.fr (site payant) à partir du numéro de siren/siret


<https://www.photovoltaique.info/fr/>

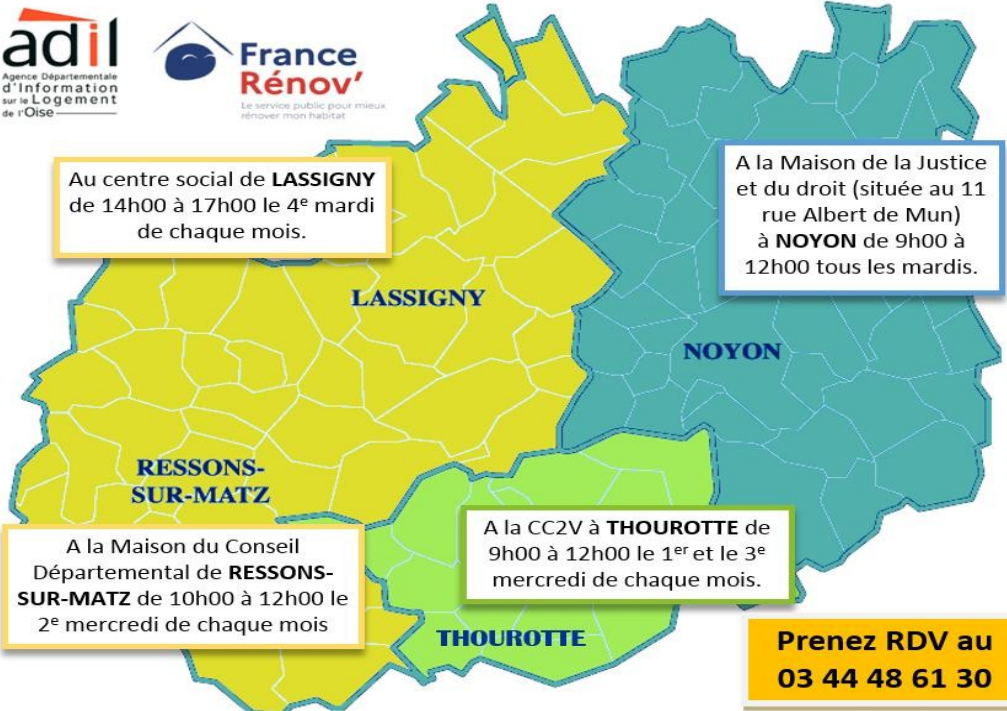
<https://cd2e.com/wp-content/uploads/2023/02/Annuaire-photovoltaique-Installateurs-v31012022.pdf>

GUIDE DES AIDES Rénovation de l'habitat

Les permanences de l'ADIL de l'Oise


adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de l'Oise


**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Région	Adresse	Horaires	Fréquence
LASSIGNY	Au centre social de LASSIGNY	de 14h00 à 17h00	le 4 ^e mardi de chaque mois.
NOYON	A la Maison de la Justice et du droit (située au 11 rue Albert de Mun)	à NOYON de 9h00 à 12h00	tous les mardis.
RESSONS-SUR-MATZ	A la Maison du Conseil Départemental de RESSONS-SUR-MATZ	de 10h00 à 12h00	le 2 ^e mercredi de chaque mois
THOUROTTE	A la CC2V à THOUROTTE	de 9h00 à 12h00	le 1 ^{er} et le 3 ^e mercredi de chaque mois.

**Prenez RDV au
03 44 48 61 30**

[Lien utile pour le guide des aides :](#)

<https://www.sourcesetvallees.fr/extranet/img/uploadckeditor/guide%20des%20economies%20d'energie%202023%20vf.pdf>

L'an deux mil vingt-trois le vingt octobre à dix neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, la Maire.

Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, BRIATTE Thomas, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, CLEUET Philippe, LELONG David, L'EQUILBECQ Sébastien.

Absents excusés : Messieurs HUCHER Vincent, ROUSSET Lucien (*a remis un pouvoir à GRELIN Jean*).

Absent non excusé : Monsieur PLUCHARD Frédéric

- ✓ Madame FRAYON Jennifer est nommée secrétaire de séance.
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 22 septembre 2023
Aucune observation étant formulée, le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 32.2023. Recours à des vacataires

Madame le Maire expose que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- ✓ la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- ✓ la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- ✓ La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Madame Le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir recours à des vacataires pour assurer les missions suivantes : Assistance à l'employé communal pour la coupe des roseaux de la station d'épuration et tâches diverses.

Considérant la nécessité d'avoir recours à des vacataires

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Nombre de suffrages exprimés : 12. Votes pour 12 . Votes contre 0 *Abstentions* 0

DÉCIDE :

Article 1 :

D'autoriser Madame *le Maire* à recruter un ou des vacataires selon les besoins.;

Article 2 :

de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 9.22€ (*pour les moins de 17ans*)

DÉLIBÉRATION N° 33.2023. Aide sociale Noël 2023 « bon sénior carrefour contact » et « bon chez le pharmacien Outurquin » « bon pour le personnel communal carrefour contact » pour les fêtes de fin d'année.

Vu la proposition de reconduction de Madame la Maire pour l'attribution du « bon sénior carrefour contact » et « bon pour le personnel communal carrefour contact »;

Considérant que cette proposition rentre dans le cadre de la politique sociale de la commune;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉLIBÉRATION N° 33.2023. Aide sociale Noël 2023 « bon senior carrefour contact » et « bon chez le pharmacien Outurquin » « bon pour le personnel communal carrefour contact » pour les fêtes de fin d'année.

Vu la proposition de reconduction de Madame la Maire pour l'attribution du « bon senior carrefour contact » et « bon pour le personnel communal carrefour contact »;

Considérant que cette proposition rentre dans le cadre de la politique sociale de la commune;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

« Pour le **bon senior Carrefour Contact** » et le « **personnel communal** »

- ✓ Décide de reconduire le « bon sénior carrefour contact » et le «bon pour le personnel communal » pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 35.00€
- ✓ Précise que le bon est utilisable uniquement dans le commerce CARREFOUR CONTACT à La Neuville Sur Ressons (60490)
- ✓

« Pour le **Bon sénior** » et « **Personnel communal** »

- ✓ Décide de reconduire le « bon sénior » et le bon pour « le personnel communal » à la pharmacie OUTURQUIN de Conchy les Pots pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 15.00€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Les KAMIKAZES BROTHERS
PAINTBALL
- RAPPEL-**



Les **kamikazes Brothers** recherchent des jeunes motivés afin de créer une équipe kids pour la saison 2024/2025. Tu as entre 12 et 16 ans ? Tu veux sortir la tête des écrans . **Le Paintball est fait pour toi !!**

Pour toutes informations : Messieurs LOBRY Arnaud (06 46 01 59 00) et BOISNEL Aurélien (06 64 20 72 95) sont à votre disposition.



ATTESTATION INTEMPÉRIES

En cas de dégâts causés par des précipitations, grêle, foudre ou vent, votre assureur peut vous demander de lui délivrer une attestation d'intempéries. Ce document à fournir à votre assurance suite à un sinistre provoqué par des conditions météorologiques (vent violent, fortes pluies,etc) est officiel et reconnu par les compagnies d'assurance. Il précise les conditions météorologiques (vitesse du vent, cumul de précipitations) mesurées par une station météo officielle proche de la ville demandée pour une période donnée (un jour ou plusieurs jours).

Pour obtenir ce document officiel, vous devez vous adresser par courriel à Météo France pour décrire la situation atmosphérique et confirmer que divers paramètres ont atteint les niveaux pris en compte par les contrats d'assurance.

La Commune n'est pas habilitée à délivrer ce document (cela même si la compagnie d'assurance demande une attestation de la mairie).

Pour obtenir une attestation d'intempérie :

> en ligne auprès de Météo France : services.meteofrance.com/e-boutique/attestations-certificats/certificat-intempérie-detail.html

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une Bonne et Heureuse année 2024 et espèrent vous compter toujours aussi nombreux aux prochaines manifestations.

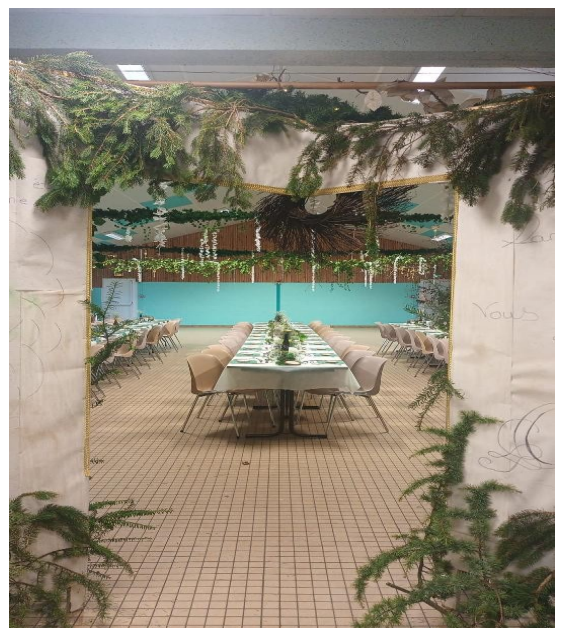


Maison Hantée

Soirée Halloween



155 Personnes
étaient présentes à la
Soirée de la Saint Sylvestre à
s'éclater sur le dancefloor





Nous voici déjà en 2024

A cette occasion, le Club de Pétanque vous souhaite une très belle année.

Que cette nouvelle année vous apporte bonne santé, bonheur et tout ce que vous souhaitez.

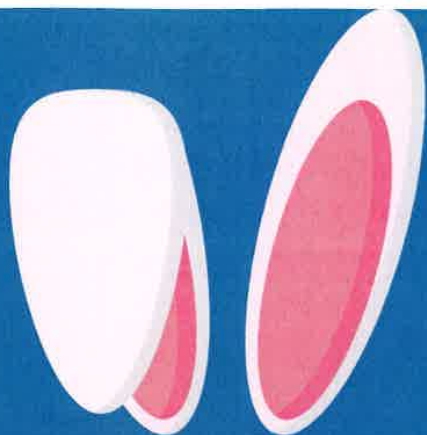
Nous comptons sur votre présence aux entraînements, en avril, en toute convivialité.

Au plaisir de vous retrouver.



Béatrice RICHARD
Secrétaire





CHASSE AUX OEUFS

DIMANCHE 31 MARS 2024

départ à **14h00**

RDV À LA SALLE DES FÊTES



réservé aux enfants de la commune
De 0 à 11 ans
Gratuit, sans inscription

IPNS





SOIREE MOULES FRITES LE 20 AVRIL 2024

A PARTIR DE 19H30
SALLE DES FETES DE CONCHY LES POTS

Menu Adulte	18€
Kir, moules (ou assiette de charcuterie), frites, fromage, salade, dessert	
Menu Enfant	12€
Boisson, moules (ou jambon), frites, dessert	

Sur réservation avant le 1er avril

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres du Comité à la mairie accompagné du règlement

NOM, Prénom : _____

Coordonnées téléphoniques : _____

Menu adulte (moules) Menu adulte (charcuterie)

Menu enfant (moules) Menu enfant (jambon)

Total : _____ €



POUR LES JEUNES DE
- DE 18 ANS

Pass Sports Citoyen

MON DROIT

15€

NOUVEAU

20€

D'AIDE POUR FINANCER MON
ACTIVITÉ SPORTIVE EN CLUB.*

Plus d'informations sur :

PASS-SPORTS@OISE.FR

Plus d'informations sur
oise.fr



À L'OCCASION DES JEUX DE PARIS 2024
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE
RENFORCE SON PASS SPORTS CITOYEN !

MON DROIT

15€

NOUVEAU

20€

D'AIDE POUR FINANCER MON
ACTIVITÉ SPORTIVE EN CLUB.*

MON DEVOIR

RESPECTER

LES VALEURS CITOYENNES
DU SPORT DANS LE CADRE
DE MA PRATIQUE SPORTIVE.

POUR LES JEUNES DE
- DE 18 ANS



Des aides financières concrètes pour former les citoyens de demain.
Pass Sports Citoyen, c'est le moment de t'inscrire !

Plus d'informations sur oise.fr

PASS SPORTS CITOYEN

Le Pass Sports Citoyen permet aux jeunes de moins de 18 ans de bénéficier d'un remboursement de 20 € sur leur licence sportive.

Avec cette aide, le Conseil départemental encourage la pratique sportive dans l'Oise et soutient ses clubs et associations en facilitant les inscriptions.

POUR LES JEUNES DE
- DE 18 ANS

Pass Sports Citoyen

MON NOUVEAU DROIT

15€ 20€

d'aide pour financer mon
activité sportive en club.

MON DEVOIR

RESPECTER

les valeurs citoyennes
du sport dans le cadre
de ma pratique sportive.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Tous les jeunes domiciliés dans l'Oise, âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier et inscrits dans une structure sportive oisienne affiliée à une fédération sportive française reconnue par le Ministère des Sports peuvent télécharger le Pass Sports Citoyen sur le site oise.fr.

Le coupon, envoyé par mail, est à adresser au club sportif qui déduira 20 € du prix de la licence. Cette aide est limitée à deux Pass Sports par bénéficiaire, dans la limite d'un Pass par discipline.



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

- 1 Connecte-toi sur OISE.FR pour télécharger le Pass Sports Citoyen
- 2 Renseigne les informations (représentant légal, enfant et club choisi)
- 3 Réceptionne le coupon Pass Sports Citoyen envoyé par mail
- 4 Transmets le coupon Pass Sports Citoyen à ton club sportif, l'aide forfaitaire de 20 € allouée par le Conseil départemental sera déduite du prix de ta licence

ASSISTANTES MATERNELLES A CONCHY LES POTS

Madame ASPETEGUIA Sandrine
06 15 31 40 90

Madame BONVARLET Jessica
06 20 58 72 33

Madame KOPZYNSKI Vanessa
07 86 29 51 47

Madame SAVREUX Sandrine
06 06 86 71 00

Madame MOQUET Cindy
06 13 11 22 64

Madame RAMOND Maryse
03 44 85 22 67

Madame GEORGE Myriam
03 44 85 09 20

ÉTAT CIVIL

Décès :

Monsieur RAOUL DES ESSARTS Jocelyn survenu le 20 octobre 2023



755

C'est le nombre d'habitants à Conchy les Pots

(Information Insee en date du 08/12/2023)



Répertoire téléphonique :

La Mairie :	03.44.85.01.24
L'Ecole de Conchy	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons	03.44.42.50.63
Centre de Santé du Pays des Sources Secrétariat	03.44.44.17.84
Mairie Ressons/Matz Service Carte d'identité	03.44.42.51.18
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
Taxi Conchylien	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
Communauté de Communes Pays des Sources	03.44.43.09.57

SUEZ **SERVICE DES** **EAUX**

0977 408 408

(appel non surtaxé)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 19h00

URGENCES 24h/24h
0977 401 113

S.I.C.A.E **Électricité**

03 44 926 926

(appel non surtaxé)
du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h30 &
13h30 à 17h00

Dépannage :
03 69 24 09 88

INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY
Et RESSONS SUR MATZ

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères

Tous les LUNDIS

Ramassage des bacs de tri (bac jaune)

Le MARDI tous les 15 jours (le
calendrier de ramassage est en ligne
sur le site internet de la commune)



PERMANENCES DE LA MAIRIE

MARDI et JEUDI de
14h00 à 18h00

VENDREDI de 16h30 à 19h00

mairieconchylesspots@wanadoo.fr
03 44 85 01 24

Retrouvez cette lettre et beaucoup
d'informations pratiques sur le site de
la commune :<http://www.conchylesspots.fr>

Bulletin municipal tiré en 300 exemplaires
Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine
GRELIN Jean

Mise en page et responsable de la publication :
QUILLET Nathalie
PINSSON Marie Christine